

# CONVENTION de LOCATION de SALLE

## Restaurant « La Halte de la Rivaudière »

20 rue de la Johardière 44800 Saint Herblain

Tel 02 40 92 16 23

PERSONNEL Tél [0228060945](tel:0228060945) Port [0670152913](tel:0670152913) ou [0644107230](tel:0644107230)

### Entre les soussignés :

Mr ou Mme GUILLET, propriétaires et gérants du Restaurant « La Halte de la Rivaudière » à St Herblain.

### Et

L'organisateur de la manifestation familiale.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

### Il a été convenu ce qui suit pour un évènement familial de maximum 50 personnes :

Le restaurant met à disposition de l'organisateur en vue d'un repas buffet, soirée dansante, La Veranda de son établissement (env. 72 m carrés) sans possibilité de cuisiner, avec sanitaires et local de nettoyage, 30 tables, 60 chaises, un réfrigérateur, du matériel de nettoyage et des produits d'entretien, ainsi qu'un extincteur de sécurité, à la date convenue et pour la somme suivante :

Date :	- Du vendredi	16 H	au	samedi	9 H.....	220 Euros
Date :	- Du samedi	14 H	au	dimanche	9 H.....	220 Euros
Date :	- Du dimanche	9 H	au	dimanche	20 H.....	220 Euros
Date :	- Du samedi	9 H	au	dimanche	9 H.....	230 Euros
Date :	- Du dimanche	9 H	au	lundi	8 H.....	230 Euros
Date :	- Du samedi	14 H	au	dimanche	20 H.....	370 Euros
Date :	- Du vendredi	16 H	au	dimanche	20 H.....	400 Euros

### Conditions de réservation :

- 1- **Cette convention datée et signée** par les deux parties
- 2- **Une attestation d'assurance** précisant la date et lieu de l'évènement au nom de l'organisateur pour les risques locatifs et pour la responsabilité civile d'organisation de fête ou de réunion, votre assurance responsabilité civile suffit en général.
- 3- **Un acompte de 70 Euros** sur la location encaissés aussitôt (non remboursable les deux mois précédent la date).

### Le jour de location :

- 4- Un versement de **350 Euros de caution** non encaissés .

Et en échange des clés le lendemain matin

**Caution**

**rendue si la salle et les alentours sont propres et non détériorés**

**Caution encaissée si salle et restaurant sales et dégradés** (sol, murs, portes, vitres et matériels ainsi que les extérieurs bâtiments et parking.

- 5- Le solde de la location **Euros** restant

**IMPORTANT : Ne pas brancher plus de 2 appareils électriques par prise (500W par prise)  
Fermer les ouvertures quand les radiateurs sont allumés.**

Le nombre de participants ne devra pas excéder 50 personnes, compte tenu de la capacité des lieux.

La manifestation ne devra pas déranger le voisinage.

Le restaurant ainsi que ses propriétaires déclinent toute responsabilité pour les vols ou les dégradations d'objets personnels qui pourraient se produire au sein du bâtiment ou sur le parking, à l'occasion de la manifestation.

L'organisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité. Il veillera à ce que les dégagements et les accès aux issues de secours soient libres de tout dépôt de matériel ou autre, ainsi que de tout véhicule.

L'organisateur devra laisser les locaux dans l'état où ils auront été trouvés, tant pour le matériel que pour la propreté. Sinon une partie ou la totalité de la caution ne vous sera pas rendue. Ne pas oublier de nettoyer parking, pelouse (papiers, mégots).

La manifestation devra impérativement être arrêtée à 1 H00 du matin suivant l'autorisation d'ouverture municipale de St Herblain, pour espérer l'environnement et le voisinage et éviter les nuisances sonores.

La dite convention pourra être dénoncée à tout moment par le propriétaire pour cas de force majeure, ou, si les locaux sont utilisés à des fins contraires aux dispositions prévues par la dite convention.

Fait à SAINT –HERBLAIN

Le : .....

Mr ou Mme GUILLET  
Restaurant :  
« La Halte de la Rivaudière »

Nom de l'organisateur :  
.....

Cachet

« Lu et approuvé »

.....

Signature

Signature

.....

.....